

7263364101 - AA

Commune d'Allainville-aux-Bois 78660

Procédure d'une modification du P.L.U.

AVIS

Par arrêté de M. le Maire, en date du 8 mars 2021 il est prescrit une modification du P.L.U.

Considérant qu'il est nécessaire donc de procéder à la modification du PLU pour adapter certaines dispositions réglementaires et notamment :

- Actualiser les bâtiments identifiés au L151-19 du Code de l'urbanisme et rajouter des murs existants,

- « Toiletté » le règlement afin de protéger le caractère rural du bourg et de maîtriser l'urbanisation de ce dernier,

- Ajuster les zonages du bourg afin de les faire coïncider avec les caractéristiques du bâti existant.

Considérant que l'ensemble des modifications apportées ne sont pas de nature à :

- Changer les orientations du projet d'aménagement et de développement durable ;

- Réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;

- Réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.

Une enquête publique aura lieu du 20 septembre 2021 9 h 00 au 20 octobre 2021 17 h 00.

Le projet de modification et le registre d'enquête sont mis en à la disposition du public au secrétariat de la mairie d'Allainville aux jours et horaires habituels d'ouverture.

M. Laurent CADET a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Versailles. Il assurera les permanences aux dates et horaires suivants dans les locaux de la mairie d'Allainville :

Le jeudi 23 septembre 2021 de 16 h 00 à 19 h 00, le samedi 2 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, le samedi 9 octobre 2021 de 9 h 00 à 12 h 00, le mercredi 20 octobre 2021 de 14 h 00 à 17 h 00.
